

## LE LIÈGE EN TUNISIE

Le liège du commerce constitue la partie externe de l'écorce du chêne-liège. Cette partie externe de l'écorce, détachée avec précaution sur le tronc de l'arbre, se reforme régulièrement en quelques années, et peut être enlevée à nouveau, plusieurs fois de suite, sans que l'arbre meure, à intervalle de 9 à 12 ans.

Le liège « naturel » formé par la première opération s'appelle liège « mâle »; il est crevassé, peu élastique, impropre à certains usages industriels, notamment à la fabrication des bouchons.

Le liège fourni par les opérations suivantes constitue le « liège de reproduction »; c'est un liège amélioré, beaucoup moins crevassé, beaucoup plus élastique spécialement propre à la fabrication des bouchons pour laquelle on ne lui a pas trouvé jusqu'ici de succédané intéressant.

Le liège, grâce à ses qualités de légèreté, d'élasticité, de pérennité et à son pouvoir isolant contre la chaleur, le feu et le son, est encore employé comme matériaux de choix, à l'état naturel ou à l'état d'aggloméré, dans la fabrication de : flotteurs, semelles, joints étanches, revêtements isolants, linoléums, etc...

\*\*\*

Les pays producteurs de liège sont étroitement cantonnés dans le bassin occidental de la Méditerranée, sur la rive européenne et sur la rive africaine et sur les côtes de l'Atlantique des environs du détroit de Gibraltar à la Gironde.

La Tunisie, avec ses 116.000 hectares de peuplements de chêne-liège, représente environ 6% de la surface totale; ses peuplements sont concentrés dans la région littorale de la Khroumirie, ils sont

assez facilement exploitables, presque totalement aménagés d'ailleurs pour la production du liège et fournissent un produit de bonne qualité moyenne, recherché dans le commerce.

On admet généralement que le rendement annuel moyen de l'hectare est de un quintal de liège vert dans les belles futaies.

Sur cette donnée, la production moyenne de la Tunisie devrait ressortir à 70.000 quintaux annuels la superficie réelle boisée en bouquets isolés ou massifs complets étant de 90.000 hectares (il y a lieu de compter en effet 20% de dessiccation sur le liège vert).

Le restant de l'aire du chêne-liège est occupé dans la Régence par des essences secondaires où des sujets épars font office de porte-graines et disséminent petit à petit les glands qui reconstitueront dans un temps plus ou moins court les massifs détruits par les incendies répétés.

La majorité des lièges est encore levée à douze ans; la forêt est parcourue le plus souvent tous les trois ans par les chantiers de récolte de manière à pouvoir enlever, le cas échéant, les lièges déjà mûrs à l'âge de neuf ans.

\*\*\*

Les révisions d'aménagement, en cours vers 1935 devaient assurer une stabilité plus grande des récoltes et développer la production conjointement à la qualité.

Ces opérations délicates et longues ont dû être suspendues surtout à la suite du déséquilibre causé par une demande considérable de liège en 1937 et 1938 au cours desquelles les vieux lièges furent réalisés.

Depuis la guerre cette cadence

exacerbée de production n'a pu être maintenue comme le montre

le tableau ci-contre où sont portées les quantités récoltées.

PRODUCTION ET VENTE DES LIEGES TUNISIENS  
DE TOUTES CATEGORIES

ANNEES	QUANTITES RECOLTEES	QUANTITES VENDUES	PRIX DE VENTE TOTAL	PRIX MOYEN GENERAL
	Quintaux	Quintaux	Francs	Francs
1927	35.843	35.843	5.042.397	140 80
1928	35.440	35.440	5.856.368	165 25
1929	35.994	35.743	6.902.724	139 12
1930	37.035	7.374	1.178.186	161 »
1931	22.791	643	125.264	194 81
1932	13.431	38.096	1.962.501	51 50
1933	20.875	32.266	1.636.862	50 70
1934	35.689	30.936	1.149.010	37 15
1935	46.096	57.140	1.810.483	31 68
1936	66.585	66.585	6.146.003	92 30
1937	77.986	75.438	7.712.837	102 25
1938	71.231	45.168	4.778.636	105 80
1939	58.681	76.189	7.603.846	99 80
1940	58.919	69.415	8.350.406	120 20
1941	52.434	64.079	17.781.110	277 40
1942	35.424			
1943	31.278			
1944	25.405	27.729	6.433.770	250 05
1945	17.350	83.588	32.273.817	471 »
1946	34.640	37.951	48.256.689	1.306 »
1947	33.362	33.799	23.401.530	716 »

Il est essentiel de reprendre la question des aménagements des futailles de chêne-liège afin d'asseoir avec régularité les récoltes à venir; c'est à cette tâche de longue haleine que le Service des Forêts de la Régence devra s'attacher en premier lieu, ceci pour l'avenir immédiat.

En second lieu, les massifs existants devront être parcourus dès que

possible en éclaircies de manière à favoriser la production des lièges par des opérations judicieuses et en extrayant les espèces envahissantes comme le chêne-zéen, le pin maritime et le pin d'Alep.

Enfin, pour assurer la pérennité de la forêt, la régénération des peuplements, poursuivie par voie naturelle suivant les méthodes françaises et complétée le cas échéant par

des plantations directes de jeunes sujets devra être entreprises sans tarder, de manière à obtenir, dans une cinquantaine d'années des sujets aptes à être mis en valeur à leur tour.

Ces trois opérations que le climat méditerranéen rend délicates devront être réalisées en même temps dans les prochaines années. Il s'agira pour le Service des Forêts de veiller davantage, avec un personnel plus important à l'amélioration et au développement de la richesse dont la gestion lui est confiée.

Le fait que le chêne-liège n'a pu être jusqu'ici acclimaté en dehors de l'aire méditerranéenne doit nous inciter à un effort constant pour l'obtention d'une production plus intense et de meilleure qualité.

Si le principe des opérations culturales est simple qui permettra de porter de 50.000 quintaux la production du liège à 70.000 quintaux, la réalisation présente quelques aléas: incendies-pâturage. Il a lieu d'espérer que ces obstacles n'entraveront

pas l'heureux développement de ces forêts de chêne-liège si nécessaires à l'économie de la Régence.

Il est en effet essentiel que la Régence puisse produire pour les exporter des lièges d'excellente qualité que la forêt peut donner, tout comme les forêts du département algérien voisin.

Tous les lièges tunisiens sont exportés bruts, ou bouillis et raclés dans divers pays, surtout aux Etats-Unis, en France et en Algérie, par le port de Tabarka qui se trouve au cœur du secteur forestier.

L'amélioration de la qualité des lièges de Tunisie inciterait certainement les maisons françaises ou étrangères à installer dans la Régence, des usines de traitements et de production des dérivés du liège qui sont pratiquement inexistantes jusqu'ici.

L. GEORGE,  
Conservateur des Eaux  
et Forêts.